



PAYS DE LA LOIRE

LOIRE-ATLANTIQUE

Sainte Luce sur Loire, le 21 avril 2022

**Monsieur Le Maire
Mairie de Vertou
2 Pl. Saint-Martin
44120 Vertou**

N/Réf. : CMAR/MB/LG

Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain CPLUM de la métropole nantaise pour la création d'un groupe scolaire dans le secteur des Echalonnières sur la commune de Vertou

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis, pour avis, votre projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Vertou pour la création d'un groupe scolaire.

Après un examen du document, notre Compagnie Consulaire n'a pas d'observation à apporter pour cette modification ciblée qui n'entraînera pas conséquence sur le secteur économique en général et l'artisanat en particulier.

Par conséquent, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire émet un avis favorable au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de votre commune. Nous sommes bien entendu ouverts à toute discussion et restons à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président de la Chambre de
Métiers et de l'Artisanat de niveau
départemental de Loire-Atlantique,

Frédéric BRANGEON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire – Loire-Atlantique

5 allée des Liards – BP 18129 – 44981 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE Cedex – ☎ 02 51 13 83 00 – 📠 02 51 13 83 79

www.artisanatpaysdelaloire.fr – contact44@artisanatpaysdelaloire.fr

SIRET : 130 020 688 00029